



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

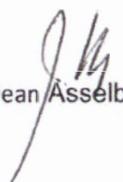
Le Ministre



Luxembourg, le 26/11/2018

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 12 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 12 du 6 novembre 2018
déposée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar**

Réponse à la question n° 1

La situation au Yémen est particulièrement préoccupante car les conséquences humanitaires du conflit en cours sont désastreuses pour plus de la moitié de la population du pays. Le Programme Alimentaire Mondial craint une famine au Yémen. Le pays dépend à 90% de ses importations pour son approvisionnement en nourriture. Environ 70% de ces importations transitent par le port de Hodeïda qui est le théâtre d'affrontements acharnés.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit au Yémen. Afin d'éviter le pire, tout doit être fait pour mettre en place un cessez-le-feu, et permettre un plein accès humanitaire. Pour cette raison, le Luxembourg soutient l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Yémen, M. Martin Griffiths, dans ses efforts visant à organiser de nouvelles négociations de paix. Selon nos informations, des pourparlers de paix pourraient avoir lieu début décembre en Suède. La communauté internationale se doit maintenant de soutenir ces efforts pour aboutir à une solution politique. Dans ce contexte, il ne faudra pas négliger la menace que constituent les formations terroristes qui occupent encore certains territoires au sud du Yémen.

Réponse à la question n° 2

Depuis le début du conflit au Yémen, le Luxembourg soutient activement les efforts visant à ce que les enceintes internationales demeurent saisies de la situation au Yémen pour aboutir à un règlement du conflit.

Le 16 novembre dernier, la situation au Yémen a été abordée au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le 19 novembre, le Yémen a été le sujet principal au déjeuner du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne à Bruxelles. Le même jour, le Royaume-Uni a soumis un projet de résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies, appelant à une trêve au Yémen. L'Union européenne demeure le donateur principal en matière d'assistance humanitaire au Yémen, et le Luxembourg contribue sa part à cet effort.

Réponse à la question n° 3

En septembre 2017, le Luxembourg, ensemble avec les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande et le Canada, a œuvré à Genève pour la création du « Groupe des experts éminents » par le Conseil des droits de l'homme : il s'agit du seul mécanisme de surveillance international appelé à enquêter sur les violations présumées commises par toutes les parties au conflit au Yémen.

Lors de la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme qui a eu lieu en septembre 2018, les efforts du Luxembourg, en étroite coopération avec ses partenaires, ont permis d'obtenir la prolongation du mandat du Groupe des experts éminents pour une année supplémentaire. Ceci

permettra à ce groupe de poursuivre ses travaux et de contribuer ainsi concrètement à la lutte contre l'impunité au Yémen.